Paris, le 18 avril 2012

Collectif Paysages
c/o FNCAUE
108-110 rue Saint-Maur
75011 Paris

Eva Joly s'engage, le paysage est un projet politique

« *La nature, les rivières, le littoral et les forêts sont accablés par les pollutions de toutes sortes. Pourtant, c'est de cette nature dont nous dépendons : médicaments, aliments, matériaux de construction… 40 % de l'économie mondiale repose sur les services rendus par la nature. Réconcilier l'humanité avec son environnement, avec la nature, est au cœur de la démarche des écologistes. Il est temps de penser un nouveau modèle de développement dans lequel biodiversité et économie ne s'opposeraient pas mais se renforceraient mutuellement pour se compléter. Il est temps pour la France d'assurer la préservation des aires naturelles remarquables et ordinaires, de rénover sa politique de la mer, de relancer la gestion écologique de la forêt. En plus de l'instauration de l'éco-conditionnalité des aides publiques, ces nouvelles pratiques trouveront leur traduction dans la Charte de l'Environnement par l'introduction d'un nouveau principe : le principe de "non régression".* »[1]

Ainsi, la vision de l'écologie politique que je porte en tant que candidate à l'élection présidentielle s'inscrit fondamentalement, par tradition, par impératif et par cohérence, dans une volonté de préservation du paysage, à la fois en tant que porteur de biodiversité, mais aussi comme vecteur de l'action politique, économique et sociale. La transformation des paysages, des villes et des territoires de la France, urbaine et rurale, est l'objet d'inquiétudes et de critiques très largement partagées. Celles-ci portent de façon très aigue non seulement sur le cœur des métropoles mais sur leur périphérie, les territoires périurbains et les espaces ruraux. Ce sont là où les conditions de la mise en œuvre sont les plus lâches, où l'attention à la qualité, le sens de l'urbanité sont, depuis des décennies, les moins grandes. Les écologistes portent un regard extrêmement critique sur ce mode de développement, ses conséquences, les formes qu'il engendre mais surtout sur le processus économique et les choix politiques qui le sous-tendent. Le système de l'économie libérale s'est attaché à développer les espaces de l'hyperconsommation, fondés sur un usage illimité de l'automobile et la consommation des terres agricoles et naturelles. Les écologistes dénoncent tout à la fois les conséquences paysagères, urbaines, sociales, écologiques et économiques de ce mode de développement.

Ils s'attachent à proposer une transformation globale de la société à l'intérieur de laquelle la qualité des modes d'habitat, de transports, de loisirs et de vie résulte d'un projet ambitieux de respect simultané de l'intérêt commun, de l'égalité entre les citoyens et de l'attention aux générations futures. Dans ce cadre-là, ils ne peuvent qu'encourager et soutenir les pratiques qui concourent à augmenter la qualité des environnements pour le bien-être du plus grand nombre et à la portée de

[1] Les extraits sont issus de l'ouvrage d'EELV « Vivre Mieux » vers la société écologique, programme d'actions pour les temps qui viennent, éditions Les petits matins : http://eelv.fr/le-projet-2012-definitif/

tous.

Deux axes principaux de mon projet soulignent cette volonté de préserver et de valoriser le paysage, terme que nous envisageons dans une optique large. Le paysage de la France est, historiquement, le fruit d'un mélange savant et complexe entre une géographie avantageuse et diverse, une activité économique, agricole et rurale, importante, un projet ambitieux d'aménagement du territoire et une production artistique intense des paysagistes et des architectes dont la notoriété est sans égale dans le monde. Chaque génération y a laissé sa pâte. Les réponses que nous apportons en 2012 permettent d'anticiper une question : Quelle sera la nôtre ? Quels sont les moyens dont nous nous doterons pour ne pas livrer à nos enfants une France de plus en plus « amochée » ? Le projet « Vivre mieux » grâce à l'écologie politique que je porte est par essence un projet global à l'intérieur duquel le respect du paysage prend tout son sens. Il s'adresse aux femmes et aux hommes qui le compose et le feront vivre. Les mesures que je propose ne se contentent pas d'agir au coup par coup. La transformation écologique de la société française passe par des mutations en profondeur du système économique, des modes de production, du rôle des institutions grâce à l'avènement de la VIème République, de la place des collectivités locales, du rôle des citoyens et des citoyennes et bien entendu d'un accent particulier et indispensable mis sur l'ensemble des politiques environnementales au regard des urgences climatique, énergétique, sociale et sanitaire. Le paysage est un projet politique.

Propositions

Les écologistes s'engagent fortement à lutter contre l'étalement et la prolifération des zones urbaines incontrôlées et à préserver et amener la nature en ville. Nous favoriserons la densité urbaine au bénéfice des territoires naturels, agricoles ou ruraux dont l'importance sera enfin considérée à sa juste valeur. Nous souhaitons construire la « ville sur la ville », et stopper la disparition des terres agricoles au prétexte de leur non rentabilité économique. Nous dénonçons cette vision à court terme qui ruine autant les paysages que les citoyens.

La loi d'orientation, d'affectation et d'usages des sols que nous ferons voter visera à stopper l'étalement urbain, en imposant par exemple un seuil minimum de densité dans les Plans Locaux d'Urbanisme, mais aussi à maintenir la mixité sociale urbaine par le logement, les activités, les loisirs. Par exemple, nous souhaitons valoriser les circuits courts et l'économie sociale et solidaire, au détriment de grands centres commerciaux implantés en périphérie des zones urbaines.

En particulier, les documents locaux d'urbanisme devront veiller à conserver ou à valoriser les terres agricoles. Toute mutation de terres agricoles vers l'urbanisation ne sera possible que dans le cadre de schémas de cohérence territoriaux et de projets d'aménagement et de développement soutenables des territoires. Nous valoriserons financièrement les terres agricoles, notamment au titre des services éco-systémiques : l'impact des activités sur les écosystèmes sera évalué via une expertise propre organisée au sein du secteur de la recherche. Ces mesures nous permettront de démontrer l'importance de préserver ces terres non urbanisées, en particulier parce que la santé étant une de nos priorités, nous souhaitons favoriser le maintien et l'implantation d'une agriculture biologique à proximité aussi des centres urbains, pouvant approvisionner les collectivités (cantines des écoles/collèges/lycées). Une loi d'orientation agricole incitera les collectivités à atteindre 20% de leur surface agricole en agriculture biologique. Les acquisitions foncières seront notamment financées par une taxe renforcée sur l'urbanisation des terres agricoles, puisque celle-ci sera taxée à hauteur de 50% du montant du prix de vente du foncier agricole. Les sols devront être protégés, et la responsabilité en incombera à leur(s) propriétaire(s).

Parallèlement, la transition énergétique et la volonté de réduire notre dépendance aux énergies fossiles nécessite l'arrêt des grands projets d'infrastructure, notamment les autoroutes et les aéroports inutiles qui, en plus d'être très fortement consommateurs d'énergie et onéreux, détruisent la biodiversité et les paysages. Le développement des énergies renouvelables se fera en cohérence avec notre souci de préserver la nature. La transition énergétique devra se faire avec les citoyens et citoyennes, selon un procédé démocratique qui nécessite d'ouvrir les débats, en toute

transparence, notamment sur les éoliennes et le bruit et la préservation des paysages. Dans la logique de la transition énergétique, nous souhaitons développer et diversifier les transports en commun et les transports alternatifs à la voiture individuelle. Si cette politique permet de réduire l'impact écologique de nos déplacements, elle est aussi utile pour lutter contre l'étalement urbain et pour éviter le mitage du foncier.

A l'intérieur des villes, l'environnement devra également être protégé et valorisé. Nous instaurerons des Audits de Pertinence Ecologique établis durant les études d'impact avant la réalisation de projets d'aménagement. De leur côté, les plans locaux d'urbanisme définiront obligatoirement les coefficients de pleine terre permettant, par exemple la recharge des nappes phréatiques.

Toutes ces mesures supposent une plus grande cohérence à la fois dans les documents d'urbanisme et dans la répartition administrative des compétences en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Au niveau local, les compétences urbanisme et logement deviendront une compétence obligatoire des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). La valorisation des intercommunalités en tant qu'échelon décisionnaire essentiel dans le cadre d'une réforme des collectivités territoriales est aussi un moyen efficace de lutter contre l'étalement urbain et pour répartir les compétences selon un principe de subsidiarité, conformément à ce que prônent les écologistes depuis de nombreuses années. Les Régions, échelon déterminant d'une décentralisation assumée jusqu'au bout, devront être pour certaines réunies pour atteindre une taille et un poids visible au sein de l'Union Européenne. Elles pourront dès lors également se poser en coordonnateur effectif d'une réelle dynamique économique de proximité entre les Métropoles et les territoires ruraux qui les composent.

S'agissant de la protection et la valorisation du patrimoine, les écologistes soutiennent activement le remploi systématique, le recyclage et la reconversion des ensembles existants, bâtis ou non, à la fois pour valoriser au mieux les constructions anciennes mais aussi pour éviter le gaspillage des terres et des matériaux. L'action des écologistes au quotidien s'inscrit dans une compréhension de l'histoire et des territoires, le respect du genius loci.

Au niveau national, et à l'opposé de la réforme générale des politiques publiques conduite depuis cinq ans qui affaiblit les services de l'Etat et se prépare maintenant à ruiner ceux, déjà faibles des collectivités locales, nous soutiendrons l'implication des spécialistes (paysagistes, architectes, urbanistes…) dans l'ensemble des politiques liées à l'aménagement du territoire, qui devront être menées en complémentarité entre les différents ministères concernés et avec les collectivités. Nous soutiendrons la réalisation d'authentiques diagnostics partagés, associant les citoyens et s'appuyant sur leur intelligence des lieux.

S'agissant des territoires les plus fragilisés, nous proposons d'organiser une Conférence nationale de protection du littoral, des estuaires et de la montagne, qui devra aboutir au renforcement des dispositifs actuels. Il s'agira en particulier de limiter l'artificialisation, de préserver les espaces naturels et agricoles, de renforcer la surveillance et la prévention des pollutions d'origine agricole dans les estuaires et les baies.

La cohérence implique aussi une volonté de lutter contre la sectorisation. Les mesures que nous souhaitons prendre le seront en cohérence et s'inscriront dans une même logique, rapprocher les citoyens de leurs territoires, en l'aménageant autrement, en préservant sa diversité et sa richesse, et en les faisant participer aux décisions qui auront un impact sur leur quotidien. Nous lancerons un plan de préservation de la forêt, mais aussi de la montagne. Nous créerons un observatoire de la montagne et nous préserverons l'agriculture de montagne, la filière forestière et celle du littoral. Nous créerons également un Conservatoire de la Montagne qui sera doté d'objectifs et de moyens similaires au Conservatoire du littoral. Nous nous engageons en faveur d'une préservation absolue

du littoral en renforçant la loi littoral, y compris par la destruction de bâtiments illégalement construits. Les outils de planification territoriale doivent limiter l'urbanisation et l'artificialisation en préservant les espaces naturels et agricoles, en favorisant la densification des bourgs et en anticipant sur l'intensification à prévoir des risques d'érosion côtière et de submersion marine. Ces mesures s'inscrivent bien dans une volonté d'intégrer la biodiversité dans toutes les politiques sectorielles, notamment les infrastructures de transports, l'urbanisme, l'agriculture, l'eau, d'où un Plan national stratégique pour la biodiversité, décliné au niveau local par des plans de préservation de la biodiversité qui figureront dans les schémas de cohérence territoriale.

D'un point de vue plus spécifique, nous sommes évidemment opposés à l'utilisation d'engins motorisés, quels qu'ils soient, dans les espaces naturels, et nous œuvrons déjà dans les collectivités où nous sommes en responsabilité pour qu'elle soit interdite, parfois temporairement, sur de nombreux territoires. En effet, cette utilisation a de nombreuses conséquences nocives, tels l'érosion des sols, la pollution de l'air, le bruit, et les atteintes au respect des écosystèmes, à la faune et à la flore.

Un autre élément, en cohérence avec notre projet, m'interpelle fortement : la question de la place croissante prise par la publicité dans notre société. En effet, elle fait bien souvent l'éloge de l'individualisme, du gaspillage et de la surconsommation, et à ce titre, nous souhaitons remettre la publicité à sa juste place. C'est même un de nos sept axes pour le mieux vivre pour tous de notre programme. Nous sommes donc favorables à une diminution drastique des formats et densités de l'affiche publicitaire, et donc à une révision du code de l'environnement sur cette question, à une interdiction de la publicité dans et autour des établissements scolaires et du bâchage par des marques privées des bâtiments publics ou des monuments, ainsi qu'à une réduction drastique de l'affichage publicitaire dans les transports en commun. Nous souhaitons également engager des mesures en vue de la protection des entrées de ville et de la lutte contre les pollutions lumineuses, par exemple en réalisant des trames noires pour les animaux nocturnes, dans la même logique que les trames vertes et bleues que nous souhaitons rendre opposables à tout projet urbain.

Au niveau international, les écologistes s'inscrivent dans une perspective européenne. Nous sommes donc évidemment tout à fait favorables à ce que la Commission européenne s'engage sur la Convention européenne du paysage et à favoriser les échanges européens, voire internationaux, sur ces questions. Nous veilleront à ce que la France respecte les engagements qu'elle a pris en 2005 en signant la Charte et qu'elle puisse aller plus loin.

En espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie, Madame, Monsieur, d'agréer mes sincères salutations.

Eva Joly